

Marssac Info

Journal Municipal d'information

Décembre 2020 - N° 107



Espoir et Vigilance

L'année 2020 qui se termine restera certainement dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis. Mais tous nos regards se tournent déjà vers 2021 et l'espoir d'un avenir libéré de la Covid 19.

Cet espoir est plus que légitime. Des traitements prometteurs sont annoncés et les vaccins arrivent.

Dans nos rues, la vie reprend ses droits. Presque tous nos commerces sont ouverts et l'espoir des fêtes de fin d'année est dans tous les cœurs.

Mais nous devons rester lucides. Le virus, hélas, est toujours là et il nous faudra encore vivre avec lui pendant quelque mois avec la plus grande prudence.

Alors, chères Marssacoises et chers Marssacois, à moins d'un mois des fêtes de fin d'année, je ne peux que vous inciter à ne pas baisser la garde.

Restons vigilants et mobilisés. Gardons nos distances, protégeons nos aînés et les plus fragiles. Continuons d'appliquer en tout lieu et à tout moment ces gestes barrières qui nous ont permis de passer cette deuxième vague.

Faisons en sorte qu'il n'y en ait pas de troisième.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, d'excellentes et vigilantes fêtes de fin d'année.

Bien à vous,
Anne-Marie Rosé



[sommaire]	Les travaux sur notre commune	p 3 & 4
	L'histoire de l'arche	p 4
	Nouveaux containers et nouvelles règles de collecte pour 2021	p 5
	L'Association «Autan Pour Soi» poursuit ses activités	p 5
	Ouverture d'un drive «Dépistage Covid» à Marssac	p 6
	Nouveau : opération «Collecte des sapins de Noël» à Marssac	p 6
	Des sapins pour nos commerçants	p 6
	Marché ouvert les 24 et 31 décembre	p 7
	Des séances de sophrologie gratuites	p 7
	Appel à solidarité	p 7
	Familles rurales : nouveaux services d'accompagnement	p 8
	Nouveau : food truck «chez Aysha, cuisine du monde»	p 8
	«Achat-tarn.com», le site pour acheter 100% tarnais	p 9
	Recettes de Noël d'ici ou d'ailleurs	p 10
	La détermination, l'envie et la passion pour le Centre	
	Artistique Ambiance Scandale	p 11
	Pour les fêtes, je fais mes achats à Marssac	p 12 & 13
	La Poste de Marssac à votre service	p 14
	Ouverture d'un cabinet d'art-thérapie à Marssac	p 14
	Aides aux entreprises en difficulté	p 15
	Le tennis comme dernière bonne résolution de l'année	p 15
	Compte rendu du Conseil Municipal	p 16 à 19
	Concours de BD : racontez-nous votre monde d'après	p 20
Numéros utiles	p 20	
Et si, pour Noël, vous poussiez la porte de créatrices installées à Marssac	p 21	
Une nouvelle entreprise à découvrir : Isol Et Moi	p 21	
Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix	p 22 & 23	
Des colis gourmands «made in Marssac»	p 24	

Précision

Marssac info, journal municipal d'information

Directrice de la publication :

Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :

P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations

Tirage : 1 600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Votre Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et jeudi

8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi

8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Samedi matin de 8h30 à 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

accueil@marssac-sur-tarn.fr

www.marssac-sur-tarn.fr

Une assistante sociale, reçoit sur rendez-vous le mardi de 9h30 à 12h. Tél : 05 63 48 17 20

Retrouvez votre Marssac Info

TOUT EN COULEUR

sur : www.marssac-sur-tarn.fr

Vous souhaitez communiquer, vous êtes une association, une entreprise. Vous voulez annoncer un évènement, une manifestation, des résultats...

LA DÉPÊCHE

Paulette Cluzel, correspondante de la Dépêche pour la commune de Bernac depuis 2010, assure également le poste de correspondante pour la commune de Marssac.

Vous pouvez lui transmettre vos brèves ou vos articles et photos pour les activités ou les évènements que vous organisez et pour lesquels vous souhaitez une parution en page locale sur la Dépêche.

La Grèze - 81150 BERNAC - tél 05 63 55 22 81 - popojournal@outlook.fr

Le Tarn Libre
Le journal du Tarn

Marssac Info

Envoyez vos articles et vos photos à redaction@letarnlibre.com

Envoyez vos articles et vos photos à communication@marssac-sur-tarn.fr

à vous !

Vous souhaitez donner votre point de vue, proposer ou animer des rubriques... contactez

communication@marssac-sur-tarn.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr

Les travaux sur notre commune



Dégâts dus au vent

Les vents violents de début novembre ont mis à bas le bel orme de la rue de Plaisance. L'entreprise Agri Sud-ouest est intervenue au plus vite pour le dégager et l'évacuer. Elle s'est aussi déplacée ce même jour au square de la rue Jean Jaurès où des risques de chutes de branches menaçaient un jardin voisin.



Elagage et taille des haies

La saison commence et nos deux agents espaces verts ne chôment pas. Ils sont d'ores et déjà intervenus sur les mûriers platanes du boulo-drome et au stade Saint-Maury. La taille de haie, rue Labarthe, est terminée. Celle de la rue des Peyragues est d'ores et déjà programmée.

Et toujours plus de feuilles mortes !

Tous les agents se sont mobilisés dernièrement pour ramasser les feuilles de platanes sur l'avenue d'Albi et autour de l'église. Mission à peine accomplie qu'il leur faut déjà penser y retourner ! Trois à quatre passages seront en fait nécessaires pour arriver à bout du travail.



De nouveaux bancs pour le confort des marssacais

Après le coulage des dalles, nos agents se sont attaqués à l'installation des nouveaux bancs commandés par la municipalité à la société toulousaine AREA. Huit bancs tout neufs ont été installés rue Les Lizes, rue de Plaisance, rue St Exupéry, rue St Barthélémy, rue des Trincades, à l'Esplanade de la Liberté, et au lavoir de la rue du Nord. Et douze bancs ont été remplacés au cimetière du Buc, avenue d'Albi, rue de la Gare, rue Romain Rolland, place du Barry, place de la Chapelle et à l'aire de jeux de la rue Tonimarié.

L'installation de barres «Assis-Debout» est également programmée pour la rue de la Gare, la rue Les Lizes, la rue de Florentin, la rue des Peyragues, la rue des Trincades et l'avenue de Toulouse. Celles-ci permettent aux personnes fatiguées de se reposer quelques instants debout, en appui, pour reprendre leur souffle, sans avoir d'effort à faire pour se relever.

Les travaux sur notre commune



Sapin et illuminations de Noël

Nous avons confié, cette année encore, la mise en place des illuminations de Noël à l'entreprise Escaffit. Vingt quatre motifs lumineux ont été installés par leurs soins avenue de Toulouse, avenue d'Albi, place de l'Eglise, rue Saint-Barthélémy, rue des Ecoles, rue de l'Eglise et, pour partie, rue Tonimarié. Nos agents municipaux ont, pour leur part, dressé le grand sapin de Noël qui s'habillera de lumières aux premiers jours de décembre.

A noter : nos illuminations sont 100% led, ce qui permet de diminuer la consommation d'électricité.



L'histoire de l'arche



La photo de l'arche de l'allée des platanes a une histoire. Madame Cathy LO nous l'a racontée : «C'était dans les années 70, je dirais en 78 ou 79. A l'époque c'était les employés municipaux qui s'occupaient des élagages. Ce jour-là, j'étais présente. C'est Monsieur Joseph Cuenca qui s'était occupé de relier les deux arbres entre eux, en me disant : regarde, je vais prendre les deux branches et je vais en faire une greffe. Tu verras, plus tard, ils seront reliés ensemble...».

Merci Madame Lo !



Nouveaux lampadaires à led rue de Plaisance

Quatre lampadaires ont été remplacés par des lampadaires à led dans l'impasse du fond de la rue. Ces travaux nous ont donné l'occasion de réduire la surface des îlots en bordure de trottoir et de gagner de la place pour le stationnement des voitures.

La placette de la rue des Rosiers a fait peau neuve

L'aménagement du nouveau lotissement de la rue des Rosiers touchant à sa fin, la municipalité a profité des derniers travaux sur les enrobés réalisés sur le site pour refaire la placette située à son entrée.



Nouveaux containers et nouvelles règles de collecte pour 2021

En novembre, tous les foyers marssacois ont reçu à leur domicile, un bac roulant individuel muni d'un couvercle jaune, ainsi qu'un courrier explicatif sur les nouvelles règles de collecte, accompagné d'un calendrier de collecte et d'un guide du tri.

Les consignes sont simples :

A partir de janvier 2021, fini les caisses jaunes. Il nous faut déposer tous les emballages recyclables (emballages métalliques, briques alimentaires, emballages en carton, bouteilles, bidons et flacons en plastique) et tous les papiers ensemble en mélange dans ce bac jaune. Les emballages doivent être bien vidés, sans être lavés, pas imbriqués et déposés en vrac sans sac.

Ce nouveau bac est collecté une fois tous les 15 jours, le JEUDI. Attention, cette collecte est sectorisée. Les habitants du secteur 1 seront collectés les jeudis des semaines impaires, les habitants du secteur 2 les jeudis des semaines paires. Pour vous y retrouver facilement, se référer au calendrier de collecte qui vous a été distribué.

Concernant les déchets ménagers, ils sont toujours à déposer dans le bac gris et restent collectés une fois par semaine. Mais le jour a changé. Que vous soyez dans le secteur 1 ou 2, vos déchets ménagers seront collectés désormais le **MERCREDI**.

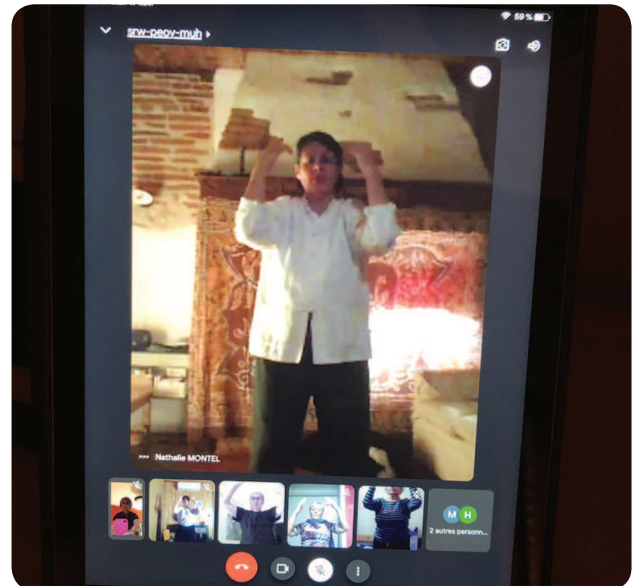
NB : Ces nouvelles règles de collecte s'appliquent, pour Marssac, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Plus de renseignements au 05 63 55 40 47 (accueil mairie) ou 05 63 76 06 07 (service gestion des déchets de l'agglomération).

L'Association «Autan Pour Soi» poursuit ses activités

L'Association Autan Pour Soi poursuit ses activités en ligne, malgré les contraintes induites par la situation sanitaire et tout fonctionne très bien !

Nous poursuivrons ce fonctionnement jusqu'à la réouverture des salles.



Les animatrices de qi gong, yoga et de relaxation, soucieuses de la santé tant physique que mentale des adhérents, leur envoient des liens permettant à chacun de pratiquer chez lui.

Des rendez-vous «santé» sur des thèmes précis sont aussi programmés (médecine chinoise, énergie...). Malgré ce contexte, deux cours ont été ouverts ce début d'année :

- un cours de qi gong, à Terssac, dans la salle de danse de Duolab, zone Brouillac, le mercredi de 10h45 à 12h.
- un cours de yoga le Jeudi à 19h au nouvel espace artistique à Marssac.

L'association espère reprendre les cours en présentiel dès que les conditions sanitaires le permettront. Elle continue à informer régulièrement les adhérents.

Cette année 2020 aura marqué nos vies et nous espérons que 2021 nous apportera de nouveaux horizons.

Continuez tous à prendre grand soin de vous et de vos proches.

Au plaisir de se retrouver bientôt «pour de vrai».

N'hésitez pas à prendre contact avec nos animatrices.

**Christine Reynes 06 24 60 81 32 et
Martine René 06 89 49 84 16 pour le Hatha Yoga.
Nathalie Montel 06 49 98 62 75
pour le tai chi chuan et le qi gong.**

Facebook Autan Pour Soi Bien-Être et site de la Mairie de Marssac sur Tarn, rubrique «Associations». autanpoursoi@laposte.net

Ouverture d'un drive «Dépistage Covid» à Marssac

Quand ?

Depuis le 18 novembre 2020

**Sur rendez-vous,
du lundi au vendredi
de 12h30 à 13h30**

Comment ?

Sur ordonnance, ou cas contact déclaré CPAM (SMS)

Où ?

A la salle de l'ancienne cantine, derrière la mairie de Marssac (voir plan)

Merci d'apporter : carte vitale, carte de mutuelle, ordonnance ou SMS.

Pour prendre rendez-vous :

Tel : 05 63 53 23 63

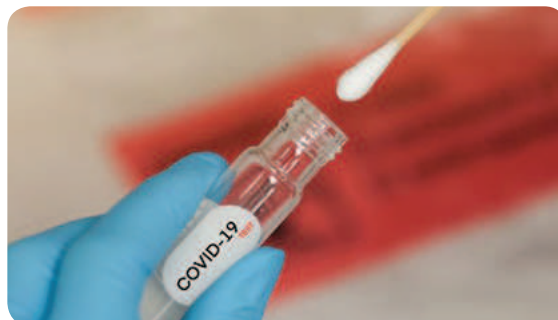
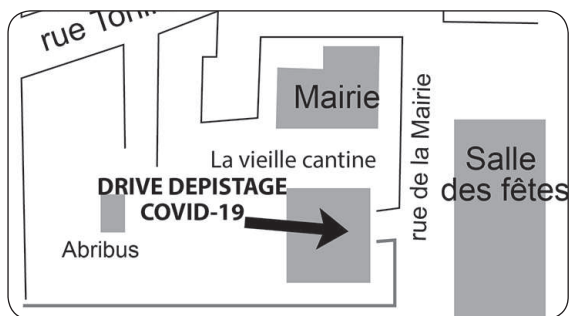
(Cabinet Infirmier de la rue de la Gare)

Tel : 05 63 53 19 45

(Cabinet Infirmier de la place du Barry)

Port du masque obligatoire

Merci de respecter les heures de rendez-vous.



Des sapins pour nos commerçants

La municipalité, après avoir consulté les commerçants, vient de commander des sapins afin de participer à la décoration de leurs vitrines.

Ils seront livrés gratuitement à chaque commerce qui en a exprimé le souhait.

Nouveau : opération «Collecte des sapins de Noël» à Marssac

La municipalité organise une opération de collecte des sapins le week-end du 9 janvier. Cette opération devrait permettre d'éviter des dépôts sauvages. Une fois collectés, les sapins seront déposés aux ateliers municipaux pour être broyés et réutilisés dans les plantations de la commune.



Samedi 9 et dimanche 10 janvier

Lieux de collecte : parking du complexe omnisports

NB : les sapins ne doivent pas mesurer plus de 2 mètres et doivent être sans sacs, sans neige artificielle et sans décorations (boules, guirlandes, flochage...). Les supports en bois (bûche) sont acceptés.

En dehors de cette opération, il vous est toujours possible d'apporter votre sapin en déchèterie ou de faire appel au service municipal de collecte des déchets verts qui fonctionne sur inscription le 2^{ème} mardi du mois. (service payant)

**Tous renseignements à l'accueil de la mairie
05 63 55 40 47**

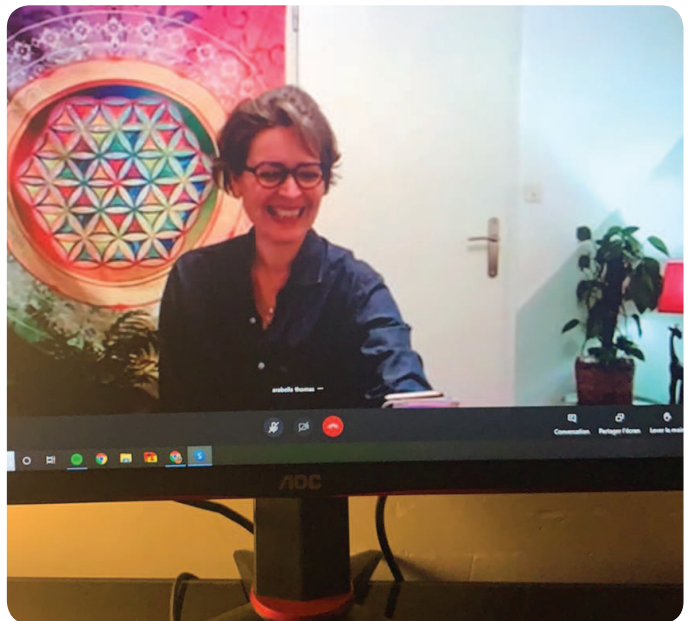


Durant les fêtes, le marché de plein vent se tiendra exceptionnellement les jeudis 24 et 31 décembre.

Suite à l'appel à solidarité lancé dans le dernier Marssac Info, Mme Thomas vous propose..

Des séances de sophrologie gratuites

«En soutien et devant les difficultés financières de nombreux commerçants et personnes, liées à des fermetures d'établissement, mais aussi dans le but d'apaiser le climat anxiogène et se libérer du stress du moment, je propose régulièrement depuis novembre et durant la durée du reconfinement des séances de "respiration/ relaxation" GRATUITES sur zoom d'une durée de 30 minutes». (Informations et liens sur ma page Facebook : arabella.thomas.sophrologue).



Plus de renseignements et prise de rendez-vous, lien zoom sur : @arabella.thomas.sophrologue

Site web: arabella-thomas-sophrologue.fr/
contact téléphonique: 07.81.30.63.35
mail: arabella.thomas13@gmail.com

Que vous ayez besoin d'aide durant cette période (solitude, livraison de courses, etc...) ou que vous soyez disponibles pour apporter votre aide aux plus fragiles, faites-vous connaître auprès de la Mairie afin qu'ensemble, nous ne laissions personne dans le besoin.

Appel à solidarité

Coupon réponse à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Appel à solidarité

Vous avez besoin d'aide

Vous souhaitez proposer votre aide

Cochez la case qui correspond à votre cas

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Mail _____

Fixe _____

Portable _____

Vos disponibilités (pour les aidants) _____

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez vous inscrire par téléphone au
05 63 55 40 47
ou par mail, à
accueil@marssac-sur-tarn.fr

Familles rurales : nouveaux services d'accompagnement personnalisés

La Fédération Familles Rurales du Tarn est présente sur la commune de Marssac-sur-Tarn depuis 2012 avec sa friperie, située au 22 avenue de Toulouse.

Afin de mieux répondre aux besoins repérés, nous mettons en place, deux services supplémentaires d'accueil, d'écoute et d'accompagnement personnalisés :



- **Un point d'accueil numérique**, afin de vous accompagner dans vos démarches administratives en ligne et d'accès aux droits : Pôle emploi, santé, impôts, logement, CAF, MSA, retraite...

- **Un point conseil budget** pour faire le point avec vous sur votre situation budgétaire (ressources, charges, dettes...), vous accompagner dans la gestion quotidienne et vous orienter si nécessaire vers d'autres interlocuteurs.

Ces deux services sont assurés par un travailleur social. Celui-ci vous accueille individuellement le 2ème jeudi de chaque mois, sur rendez-vous, en après-midi, dans les locaux de la Friperie.

A retenir aussi : Pendant le confinement, nous restons à vos côtés ! Nous pouvons préparer pour vous des lots de vêtements de première nécessité sur demande et également vous accompagner dans vos démarches.

Pour tous renseignements et prises de rendez-vous, contacter la Fédération Familles Rurales du Tarn au 05 63 54 15 44 ou Nadège Fabre, travailleuse sociale, au 07 61 60 99 90 ou par mail : nadege.fabre@famillesrurales.org

Votre article dans le prochain Marssac Info de janvier/février ?

à envoyer avant le 15 janvier 2020
à communication@marssac-sur-tarn.fr

**Pas de fichiers en PDF / Textes sous word
Photos en JPEG**



Nouveau sur Marssac : food truck «chez Aysha, cuisine du monde»

Tous les mercredis à partir de 18h30, un nouveau Food Truck sera présent sur la place de stationnement du bibliobus à Marssac, face à la poste.

«Chez Aysha, cuisine du monde» vous propose des plats originaux concoctés avec des produits locaux où le «voyage découverte» riche en saveurs d'ailleurs sera au rendez-vous : couscous, tajine, curry indien, rougail saucisse, pâtisseries orientales, etc...

Rien de plus agréable que de voyager à travers les cuisines du monde entier dans cette période difficile.

**Chez Aysha, Cuisine du monde
Tél : 06 51 55 10 98**



Suivez-nous sur
facebook :
Marssac sur Tarn

A l'attention des commerçants et artisans de Marssac

Si le contexte sanitaire nous le permet, une réunion d'information animée par M. Lilian Fourcadier, chargé de mission numérique et communication digitale à la CCI du Tarn, sera organisée courant janvier dans la salle polyvalente de Marssac.

Commerçants, vous souhaitez proposer vos produits ou services sur Achat-tarn.com ? Suivez le guide...

Formule 1 : Annuaire enrichi – gratuit

Présentez gratuitement votre enseigne, ajoutez votre logo et les horaires du magasin pour que vos clients puissent vous trouver sur le web. Il s'agit de géolocaliser votre établissement.

Vous pouvez à tout moment proposer des modifications, et enrichir gratuitement votre fiche et optimiser votre visibilité. Il vous suffit de vous rendre sur votre établissement sur le site achat-tarn.com et cliquez sur le bouton «Modifiez ou complétez vos informations».

Formule 2 : Site vitrine

(Formule gratuite pendant 4 mois puis 15 € HT / mois)*

Dans cette formule, vous aurez accès à un site internet non marchand de 10 pages qui vous permettra de présenter facilement votre entreprise, vos produits et vos services.

Vous avez également accès à un programme de formations en ligne pour monter en compétences à votre rythme sur le numérique et vous aider dans la création de votre site internet.

Formule 3 : Site Click and Collect

(Formule gratuite pendant 4 mois puis 22 € HT / mois)*

Créez votre boutique en ligne sur achat-tarn.com et bénéficiez d'un site internet complet avec de nombreuses fonctionnalités pour favoriser le click and collect dans votre magasin.

Formule 4 : Site Click and Collect + option vente en ligne

(Formule gratuite pendant 4 mois puis 32.50 € HT / mois)*

Mettez vos produits et services sur le devant de la scène. Activez la vente en ligne, pilotez votre activité et analysez votre réussite.

Cette formule donne accès à la totalité des fonctionnalités du pack site Click and collect ainsi que la possibilité de payer par internet à travers un module bancaire.

*Gratuit pendant 4 mois pour les 500 premiers et pendant 3 mois pour les suivants.

«Achat-tarn.com», le site pour acheter 100% tarnais

Pour promouvoir les achats Tarnais, le Conseil Départemental, en partenariat avec la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce et d'Industrie, a lancé le 16 novembre dernier une plateforme de vente en ligne pour mettre en avant les commerçants et les artisans près de chez nous : **www.achat-tarn.com** Celle-ci, qui s'inspire d'un modèle déjà instauré dans une trentaine de départements, a pour objectif



d'apporter une plus grande visibilité des activités des commerçants et artisans tarnais et de permettre la continuité de leurs activités.

Il est d'ores et déjà possible d'y retrouver tous les artisans et commerçants de notre village et au-delà, avec leurs coordonnées, leur localisation, leurs activités.

Mais il y a mieux. A partir du 1^{er} décembre, la plateforme proposera la possibilité d'effectuer des achats en ligne chez les commerçants déjà dotés de vitrine numérique ou de boutique en ligne.

Les commerçants qui ne s'en sont pas encore dotés vont pouvoir être accompagnés par la CCI et la Chambre des Métiers pour démystifier une bonne fois pour toute l'utilisation de l'informatique et créer leur propre vitrine ou boutique en ligne !

Erratum

Dans l'article «Collecte des déchets verts et encombrants par la mairie» du Marssac Info d'octobre, page 13, s'est glissée une erreur sur le numéro de téléphone.

Il faut lire : **Toutes informations au 05 63 55 40 47.**

Avec nos excuses.



Recettes de Noël d'ici ou d'ailleurs

Tarn : les Mendiants de Noël

Niveau : facile, préparation : 20 mn, cuisson : 5 mn

Mendiants Chocolat, Abricots, Amandes, Oranges, Pistaches, Raisins

Pour une cinquantaine de mendiants :

300 g de chocolat noir ou au lait
des abricots secs
des amandes entières
des oranges confites
des pistaches entières
des raisins secs.

Une recette hyper simple

Faire fondre au bain marie le chocolat jusqu'à ce qu'il soit bien liquide et brillant.

Pendant ce temps, couper en petits morceaux les abricots secs ainsi que les amandes et les pistaches en deux.

Préparer aussi les oranges confites en morceaux de 2/3 cm de long.

Sur du papier sulfurisé et à l'aide d'une petite cuillère, faire des petits disques de chocolat liquide. Tapoter légèrement la feuille garnie pour lisser les disques et bien les répartir.

Disposer chaque ingrédient sur les disques de chocolat.

Mettre au frais pendant 2 à 3 heures pour que le tout prenne correctement et c'est prêt !

A offrir ou à dévorer avec votre entourage, ils disparaîtront en un éclair !

Il est possible de varier les ingrédients disposés sur les disques de chocolat : noisettes, noix, cranberries... à votre imagination !



Nord : Coquille de Noël (ou couque)

Niveau : facile, Préparation : > 3h, Cuisson: 30 mn
Ingrédients (4 personnes)

300 g de farine, 50 g de sucre poudre, 100 g de beurre pommade, 2 oeufs entiers battus, 10 cl de lait entier tiédi, 1/2 cube de levure fraîche, 2 cuil à soupe d'eau, 1 pincée de sel, 1 oeuf battu avec un peu d'eau pour dorer, des grains de sucre ou chocolat ou raisins secs



Préparation :

Diluez la levure avec 2 cuillères à soupe d'eau et une pincée de sel.

Dans un saladier, mélangez la farine, le sucre, la levure diluée, puis ajoutez les oeufs battus, le lait tiède.

Pétrissez le tout et ajoutez le beurre pommade (surtout pas fondu car la farine va tout «boire»),

Mélangez avec une spatule en levant la pâte, votre pâte doit être élastique mais pas dure. Laissez gonfler pendant 1h30 à 2 h.

Pendant ce temps préparez un grande plaque avec du papier sulfurisé.

Au bout des 2 h vous pouvez ajouter du sucre en grains ou des raisins secs ou encore du chocolat, etc.

Pétrissez à nouveau votre pâte, puis divisez-la en 3 boules : une grosse et deux petites.

Posez la plus grosse au milieu du plat et mettez de chaque côté les 2 plus petites. Rassemblez pour faire la forme de la coquille.

Couvrez avec un torchon et laissez reposer à nouveau pendant 1h30 à 2 h.

Préchauffez votre four à 200°C

Badigeonnez votre coquille avec un peu d'oeuf battu délayé avec un peu d'eau.

Mettez le sucre au dessus puis enfournez pendant 30 mn à mi-hauteur du four.

Sortez la coquille du four et la mettez sur une grille.

Dégustez !

La détermination, l'envie et la passion pour le Centre Artistique Ambiance Scandale

Cet été le centre n'a pas fermé ses portes et a maintenu les cours afin de compenser les cours loupés pendant les 2 mois de confinement et dans l'optique de travailler pour le gala, qui a été reprogrammé 3 fois, et de préparer l'Urban Festival au mois d'août !

Les événements prévus début 2020 ont été annulés et reprogrammés plusieurs fois pour cause de covid19 !

La détermination de ne jamais annuler les événements et de les reporter a été une course contre la montre et du stress pour toute l'équipe Ambiance Scandale, mais c'est toujours avec passion et une énergie fédératrice que le centre a réussi à maintenir son stage de danse de jive avec Christophe Licata le 18 octobre dernier.

Le stage fût un réel succès avec plus de 65 danseurs l'après-midi, venus de loin pour certains ainsi que le cours privé pour nos danseuses le matin, afin de préparer une chorégraphie sur un jive pour notre gala !

Cette journée restera un moment fort en échange et en partage ! Christophe Licata reviendra en 2021 pour le plus grand plaisir de tous !

La semaine qui a précédé le stage de danse a été une semaine intense de préparation de notre gala.

Les corps étaient fatigués et épuisés, la mémoire saturée, en suspens sur «est-ce qu'il va être annulé au dernier moment ?» mais on a tous été soudés et le gala a pu avoir lieu !

Le dimanche 25 octobre nos danseurs sont montés sur scène pour deux représentations d'Harry Potter à Scandal Poudlard !

Les spectateurs étaient au rendez-vous et unanimes. Le gala fut une réussite. Merci à tous pour vos retours et encouragements !

Nous avons, durant toute cette journée, oublié tout de l'extérieur et avons partagé notre bonheur d'être sur scène !

Depuis 2013 nous organisons un gala/goûter de Noël, c'est avec tristesse que nous annonçons qu'il n'aura pas lieu cette année mais nous préparons une jolie surprise pour cette fin d'année !

Chaque année nos artistes montent sur la scène du Grand Théâtre des Cordeliers à Albi pour l'événement «les Lutins de Noël» afin de récolter des cadeaux pour les enfants défavorisés. Cette année l'événement n'a pas lieu mais le Centre Artistique qui promeut l'esprit familial, le partage et la bienveillance depuis sa création, a décidé de lancer une collecte de jouets neufs ou d'occasion «La Hotte Scandaleuse du Père Noël» en partenariat avec le Secours populaire.



Les jouets neufs ou d'occasion (en bon état) sont à déposer dans les commerces du village dans un sac et seront distribués pour que tous les enfants passent un joyeux Noël !

N'hésitez pas à nous suivre sur nos réseaux sociaux
FB: Studio Ambiance Scandale
Insta: Centre_arts_ambiance_scandale
Pour toutes informations : 06.82.40.75.78
ambiance.scandale@outlook.fr



POUR LES FÊTES

Moi, je fais mes achats à Marssac !



A l'heure de Noël, merci à nos commerçants qui mettent leurs vitrines en beauté !



Certaines photos ont été prises alors que le masque n'était pas obligatoire.



Marssac soutient
ses commerces



Cette page se veut un outil de promotion de nos commerces et non une représentation de l'ensemble de nos commerçants.

La Poste de Marssac à votre service

Après dix semaines de travaux, le bureau de poste de Marssac-sur-Tarn, entièrement rénové, a rouvert ses portes le 12 octobre. Un bureau dédié à la personnalisation de l'accueil et du service.

Il a, en effet, fait l'objet de travaux de modernisation de grande ampleur, avec pour objectif d'améliorer l'accueil des clients, notamment ceux de La Banque Postale, de la Poste Mobile et la clientèle professionnelle ainsi que les conditions de travail des postiers.

Les clients évoluent désormais dans un espace commercial modernisé, climatisé et entièrement ouvert. En plus d'un mobilier dédié à l'offre «La

Poste Mobile», un îlot polyvalent leur permet de réaliser toutes leurs opérations postales et financières (retrait et dépôt de colis et lettres recommandées,



encaissement rapide des achats réalisés en libre-service, envoi/réception de mandats...). Un espace a également été installé au sein du bureau pour assurer le confort et la confidentialité des clients, notamment avant les rendez-vous avec leur conseiller financier.

Un cabinet d'art-thérapie et de relaxation ouvre à Marssac



J'ai le plaisir de vous annoncer l'ouverture de mon cabinet d'art-thérapie et de relaxation, situé au 18 rue Louise Weiss à Marssac.

J'ai pratiqué pendant plus de 20 ans, en milieu hospitalier et dans le médico-social, différentes formes

de médiations thérapeutiques, en individuel ou en groupe : art-thérapie, théâtre thérapeutique, psychodrame, relaxation.

C'est une expérience que je veux mettre aujourd'hui au profit des personnes que j'accompagne dans mon cabinet libéral.

J'accueille des adultes et des adolescents souffrant de troubles divers : anxiété, troubles des émotions et des conduites, mais aussi présentant un état de mal-être même passager.

Je propose également des ateliers d'entretien et de développement de la mémoire.

Compte tenu de la situation sanitaire, les renseignements et prises de rendez-vous se font uniquement par téléphone au : 06 09 59 71 70.

Bien entendu, les entretiens se font en présentiel en respectant les règles sanitaires en cours.

Michel Arnal, art-thérapeute et relaxologue
18 Rue Louise Weiss - 81150 Marssac-sur-Tarn
Téléphone : 06 09 59 71 70

Aides aux entreprises en difficulté : le site internet de la préfecture vous informe !

Mise à jour : 26 nov 2020

Dispositifs d'aide destinés aux professionnels et entreprises

Les entreprises fermées administrativement peuvent bénéficier d'une aide qu'ils pourront choisir parmi les deux suivantes :

- le fonds de solidarité, plafonné à 10.000€ par mois
- une aide à hauteur de 20% du chiffre d'affaires de l'entreprise, dans la limite de 100.000€ par mois, calculée sur le chiffre d'affaires mensuel de l'année précédente.

Ce dispositif durera le temps de la fermeture administrative des entreprises concernées.

La cellule de continuité économique a été réactivée, le dispositif d'activité partielle est étendu jusqu'au 31 décembre 2020 et les prêts garantis par l'État sont prolongés jusqu'au 30 juin 2021.

Un plan de soutien massif pour accompagner les TPE, artisans et commerçants est mis en place, notamment pour les aider à développer la vente en ligne :

- le chiffre d'affaires réalisé par la vente à distance (click and collect) ne sera pas pris en compte dans le

calcul du chiffre d'affaires qui donne accès au fonds de solidarité

- une enveloppe de 100 millions d'euros sera consacrée à la numérisation.

Un site internet www.clique-mon-commerce.gouv.fr propose des solutions numériques à destination des petites entreprises pour créer un site web, mettre en place une solution de logistique, de livraison ou de paiement à distance, rejoindre une place de marché en ligne... Les dépenses liées à la numérisation des entreprises fermées administrativement seront prises en charge grâce à un chèque numérique d'un montant de 500€, disponible via l'Agence de Services et de Paiement sur présentation d'une facture.

www.tarn.gouv.fr

Numéro spécial d'information sur les mesures d'urgences pour les entreprises en difficulté

0806 000 245

**Du lundi au vendredi
de 9h à 12h puis de 13h à 16 h.**

Le tennis comme dernière bonne résolution de l'année

Avant de passer à l'année 2021, il est encore temps de prendre une dernière bonne résolution. Alors pourquoi ne pas taper la petite balle jaune ? Pour varier les plaisirs, pour se défouler après une journée de travail ou pour entretenir votre corps d'athlète, toutes les raisons sont bonnes pour pratiquer le tennis, en famille ou entre amis.

Alors rejoignez le Marssac Florentin Aussac Tennis Club et profitez des installations de Marssac (deux courts extérieurs et un court dans la magnifique nouvelle salle multisports), Aussac (un court) et Florentin (un court en salle).

Sportivement, les joueurs attendent avec impatience la reprise des tournois, et notamment le Challenge Cathare, une compétition qui se déroule en équipe (deux chez les hommes et une chez les dames) pour porter haut les couleurs du club.

Alors rejoignez le MFATC.

Renseignements au 06 87 13 45 04.



- CONSEIL MUNICIPAL n° 20/06 -

Compte-rendu de séance
Séance du 09 novembre 2020
19 h

L'an deux mille vingt et le neuf novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des Fêtes en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Jean-Pierre CASSAGNES, Myriam DELARUE, Dominique FERRIERE, Joël LOUP, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjoints.

David BITON, Fanny BOULZE, Marie-Véronique DROUARD-GUIET, Michel GASC, Jean GUILHEM, Pierre MAZURIER, Sabine MEKHFI, Laurence MOULIS, Gilbert ROCHE, Philippe SARDA, Thierry STEFANON, Mireille VAUR, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Charlotte ANDRÉ représentée par Anne-Marie ROSÉ
Véronique GUITTARD représentée par Jean GUILHEM
Mélanie RAMOS représentée par Thierry STEFANON

Absent excusé : Pascal PECHARMAN

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

Date de convocation : 4 novembre 2020

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Minute de silence en hommage à Samuel Paty

Madame le Maire exprime son soutien et le soutien de la commune à la famille de Samuel PATY, professeur tué pour avoir montré, dans le cadre d'un cours sur la liberté d'expression, des caricatures de Mahomet à ses élèves. Elle rappelle l'attachement de la commune aux grands principes de la République et demande que soit observée une minute de silence.

Décisions du Maire dans le cadre de sa délégation de signature du conseil municipal

Madame le Maire indique que, dans le cadre des travaux de construction de l'école élémentaire, deux avenants ont été signés :

- Lot 1 avenant n° 4 terrassement voiries et réseaux divers : travaux d'aménagement de la voie d'accès au bassin de rétention pour un montant de 3 797 € HT

- Lot 10 avenant n° 5 électricité : modification du système PPMS pour intégration de la sonnerie inter classe, pour un montant de 2 737.87 € HT.

ORDRE DU JOUR :

Administration générale

1. Règlement intérieur

Urbanisme

2. Dénomination de voie lotissement les Tilleuls

3. Projet de résidence rue les Lizes

4. Parcelle cadastrée ZC n° 203 rue du Pastel

Finances

5. Décision modificative n° 1

6. Avenant au marché des travaux de l'école

7. Admissions en non-valeur

Divers

8. Délégation du conseil municipal au Maire

9. Rachat d'une concession privée par la commune

Ressources humaines

10. Gestion du personnel

11. Assurance des risques statutaires

2 – DENOMINATION « RUE DES COQUELICOTS »

Présenté par Joël LOUP, Adjoint délégué à l'urbanisme

DELIBERATION

Le lotissement « Les Tilleuls » a été autorisé par arrêté du Maire du 12/03/2020, sur un terrain référencé sur les parcelles section AN n°34 et AM n°77, au bout de la placette de la rue des Rosiers.

Monsieur Joël LOUP, adjoint en charge de l'urbanisme, soumet au Conseil Municipal la demande de la Société SAS AC-Développement représentée par M. Cédric MOUYSET concernant la nomination de la voirie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité, décide de :

- NOMMER cette nouvelle rue «Rue des Coquelicots»

- VALIDER la numérotation proposée, telle que figurant au plan

3 – PROJET DE RESIDENCE RUE LES LIZES

Présenté par Joël LOUP, Adjoint délégué à l'urbanisme

DELIBERATION

La SAS Acte's projette la construction de 21 logements sociaux (+ 26 places de parking), sur une unité foncière située rue les Lizes, composée d'une partie des parcelles cadastrées section AS n° 32 (zone Naturelle Stricte inconstructible en bordure du Tarn) et 33 (zone Urbaines Mixte UM7 constructible), ainsi que des parties des parcelles 28, 30 et 31. Au terme des travaux, le projet sera revendu par Acte's à la société Patrimoine Languedocienne qui en assurera la gestion.

La parcelle n° 33, sur laquelle le bâtiment doit être bâti, est grevée d'un emplacement réservé (ER), destiné à la création d'une route permettant l'accès à la parcelle n°32 qui mène au bord du Tarn.

L'emplacement de cet ER rend plus complexe la réalisation du projet de logements sociaux ci-dessus évoqué et corrélativement l'achat des parcelles envisagé par la commune.

Toutefois, ce projet s'inscrit dans les objectifs du Programme Local de l'Habitat de l'Agglomération de l'Albigeois qui vise à développer la construction de logements sociaux tout en respectant la volonté de la commune qu'une voie soit créée sur la parcelle 33 pour permettre aux marssacois d'accéder au bord du Tarn. Il est en conséquence proposé au Conseil

Municipal de demander la suppression de cet emplacement réservé afin que le projet puisse aboutir. Il est précisé que la société Patrimoine Languedocienne, ou la SAS Acte's s'engagent toutes deux à ce que la commune puisse acquérir au final du projet, une partie de chacune des parcelles actuellement numérotées 28, 30, 31, 32 et 33, dont la future voie qui mènera à la parcelle 32 au prix de 0,80 €/m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la suppression de l'emplacement réservé n° MAR12
- CHARGE Madame le Maire de demander à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois la suppression de cet emplacement réservé, dans le cadre d'une prochaine modification simplifiée du PLUi
- APPROUVE le projet d'acquisition d'une partie des terrains actuellement cadastrés section AS n° 28P, 30P, 31P, 32P et 33P tels qu'indiqués sur le plan joint en annexe, au prix de 0.80 € le m².
- DIT qu'il sera constitué une servitude de réseaux et de passage sur certains terrains à acquérir par la commune au profit de Patrimoine Languedocienne ou de la SAS Acte's, laquelle sera matérialisée dans l'acte de vente à venir.

4 – PARCELLE CADASTREE ZC N° 203 RUE DU PASTEL

Présenté par Joël LOUP, Adjoint délégué à l'urbanisme

DELIBERATION

La parcelle cadastrée n° ZC 203, située rue du Pastel, est intégrée dans le domaine privé de la commune. Afin de permettre aux propriétaires des parcelles 233 et 235, de vendre leurs terrains en vue de la construction de nouvelles habitations, il est proposé au Conseil Municipal de passer la parcelle n°203 dans le domaine public de la commune. Cette opération permettra aux futurs acquéreurs de créer un chemin d'accès à leurs parcelles.

Pour ce faire, il est précisé que les pétitionnaires auront l'obligation de déposer une demande d'autorisation de voirie auprès des services de l'Agglomération de l'Albigeois.

Le Conseil Municipal, avec 1 abstention, 1 voix contre et 20 voix pour :

- APPROUVE le transfert de la parcelle cadastrée section ZC n° 203 dans le domaine public de la commune.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

5 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Présenté par Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances

DELIBERATION

Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES propose aux élus d'approuver la modification d'un article comptable, sans impact sur le budget, qui concerne les amortis-

sements de la commune, à savoir :

- Fonction 020, Compte 2188, chapitre 040 : - 3 099 €
- Fonction 020, Compte 2804114, chapitre 040 : + 3 099 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n° 1.

6 – AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ÉCOLE

Présenté par Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances

DELIBERATION

Des modifications de travaux ont été apportées au lot 6, menuiseries intérieures bois. Globalement, les travaux en plus et en moins ont généré une moins-value de 10 183.80 € HT. Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint en charge des finances, propose au conseil d'approuver l'avenant n°1 en moins-value.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n° 1 en moins-value du lot n°6, menuiseries intérieures bois (entreprise THERON) pour un montant de 10 183.80 € HT.

7 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Présenté par Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances

DELIBERATION

Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES propose au conseil municipal d'admettre en non-valeur un montant global de 153,18 €. Il s'agit de repas de cantine non payés sur les années 2017 et 2018 et dont les sommes ne pourront pas être recouvrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'admettre en non-valeur la somme globale de 153.18 €.

8 – DELEGATION DE SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Par délibération du 15 juin 2020, des délégations d'attribution du conseil municipal ont été données au Maire dans les mêmes termes que celles données au précédent mandat.

La Préfecture nous demande, pour ce mandat, de préciser expressément les limites et conditions de la délégation relative à l'exercice du droit de préemption, accordée au regard de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CHARGE Madame le Maire d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code, sur la totalité des zones D.P.U. prévues au PLUi.

9 – RETROCESSION D'UNE CASE AU COLUMBARIUM AU CIMETIERE LE BUC

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L 2213-7, L 2213-8 et L 2213-9 du Code Général des Collectivités Territoriales : relatifs à la police des funérailles et des cimetières par le Maire ;
Vu le règlement municipal des cimetières de la commune de Marssac sur Tarn et la délibération du Conseil Municipal, tous deux en date du 9 Juin 1998 ;
Considérant la demande présentée par Monsieur et Madame R P le 22/07/2020, concessionnaires, concernant la case de la concession cinquantenaire, sise au cimetière Le Buc et acquise le 30/12/2014, pour rétrocéder à la commune ladite concession demeurée vide de toute urne ;
Entendu le présent exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE, à titre exceptionnel, la rétrocession de la concession cinquantenaire LG - Niveau A - Case n° 1, située au Columbarium du cimetière Le Buc, acquise par M. et Mme R P le 30/12/2014, étant entendu que ladite concession est vide de toute sépulture.

- DECIDE d'appliquer le remboursement de ladite concession, comme suit :
. la somme de 300.00 € avait été acquittée le 30/12/2014 pour une concession cinquantenaire au columbarium,
. le montant du remboursement portera sur les 2/3 de la somme initiale, puisque le tiers reversé au CCAS lui reste acquis, ce qui porte le total à rembourser à M. et Mme R P à 176.00 euros.

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents liés à la mise en œuvre de cette procédure.

10 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Le groupe de travail «ressources humaines» s'est réuni le mercredi 4 novembre et a étudié les demandes d'avancement de grade et de titularisation possibles

des agents.

Il ressort des débats de cette réunion les propositions suivantes :

- l'accès au grade de rédacteur par un agent actuellement adjoint administratif principal 1ère classe au 10/11/2020,
- l'accès au cadre d'emploi des ATSEM pour un agent actuellement inscrit dans la filière technique,
- la titularisation d'un agent dans le cadre d'emploi des adjoints techniques au 01/12/20.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver les propositions du groupe de travail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les propositions du groupe de travail «ressources humaines »
- Modifie le tableau des effectifs comme suit :

FERMETURE DE POSTE-CREATION DE POSTE DATE D'EFFET

De Adjoint administratif principal 1^{ère} CI – 35/35è
en Rédacteur – 35/35è au 10/11/2020

De Adjoint technique principal 2^{ème} CI – 35/35è
en ATSEM principal 2^{ème} CI - 35/35è au 01/12/2020
Adjoint technique – 35/35è au 01/12/2020

11 – ADHESION AU CONTRAT GROUPE OUVERT A ADHESION FACULTATIVE, GARANTISSANT LES RISQUES FINANCIERS LIES A LA PROTECTION SOCIALE STATUTAIRE DES PERSONNELS TERRITORIAUX POUR LA PERIODE 2021-2024 - AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT, CHOIX DES GARANTIES, DELEGATION DE GESTION AU CENTRE DE GESTION

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Madame Le Maire expose que la Commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service. Elle rappelle à ce propos :

- que la Commune a, par la délibération du 15 juin 2020, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986,

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats de cette négociation et la décision du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 6 juillet 2020 de retenir l'offre du groupement CNP ASSURANCES – GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST, cette offre ayant été jugée

économiquement la plus avantageuse après avis de la Commission d'appel d'offres du CDG,

Elle propose en conséquence à l'assemblée d'adhérer au contrat groupe proposé et d'autoriser une délégation de gestion au Centre de Gestion du Tarn lequel peut assurer un certain nombre de missions de gestion dans le cadre du contrat d'assurance susvisé, en vertu de l'article 25 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ces missions étant définies dans la proposition de convention établie par le Centre de gestion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 25 et 26

VU le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU les articles L 140-1 et suivants du Code des assurances,
VU le Code de la commande publique,

VU la délibération en date du 15 juin 2020 relative à la participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel, pour la période 2021-2024, et mandatant le Centre de Gestion pour mener la procédure de marché pour son compte,
VU la négociation engagée par le Centre de Gestion pour la conclusion d'un contrat groupe pour le compte des collectivités intéressées et les résultats obtenus dans le cadre de la procédure concurrentielle avec négociation engagée,

VU les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion du Tarn n°19/2020 et 20/2020 du 06.07.2020 procédant à l'attribution du marché et autorisant la conclusion d'une convention de délégation de gestion entre chaque collectivité adhérente au contrat groupe et le Centre de Gestion,

VU le projet de convention de délégation de gestion proposé par le Centre de Gestion,

CONSIDERANT que le Centre de Gestion de la FPT du Tarn a retenu le groupement CNP ASSURANCES – GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST dont l'offre est économiquement la plus avantageuse,

CONSIDERANT l'offre tarifaire et les garanties proposées par ledit groupement,

DECIDE :

- D'ADHERER à compter du 01.01.2021 au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion pour la période 01.01.2021 au 31.12.2024 pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune (établissement) en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service,

- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement CNP ASSURANCES (compagnie d'assurance) – GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST (intermédiaire d'assurance) déclarés attributaires du marché conclu par le Centre de Gestion FPT du Tarn, ainsi que toutes pièces annexes,

- CHOISIT pour la commune les garanties et options d'assurance suivants :

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Tous risques : décès + accident de service et maladie imputable au service + maladie ordinaire + longue maladie + maladie de longue durée + maternité + paternité :

Garanties option n°1 :
sans franchise au taux de 8.06 %

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL, les agents non titulaires de droit public, et les agents non titulaires de droit privé :

Tous risques : accident du travail / maladie imputable au service + maladie grave + maladie ordinaire + maternité + paternité :

Garanties option n°1 :
sans franchise au taux de 1.50 %

- DELEGUE au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn la tâche de gérer le marché public d'assurance précité et ce, jusqu'au terme de celui-ci à savoir, jusqu'au 31.12.2024.

Cette délégation de gestion fera l'objet d'une indemnisation égale à 3.5% du montant des cotisations annuelles versées par la collectivité à l'assureur, ces cotisations étant directement prélevées par le Centre de Gestion auprès de la collectivité adhérente,

Les missions confiées au Centre de gestion sont détaillées dans le projet de convention proposé par le Centre de Gestion.

- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention de gestion avec le Centre de Gestion du Tarn ainsi que toutes pièces annexes.

La séance est levée à 20h10

RACONTEZ-NOUS VOTRE MONDE D'APRÈS



Une page 21 x 29.7 (A4)
Couleur ou Noir & blanc

Trois catégories :

- jusqu'à 10 ans
- 10 à 15 ans
- 15 ans et plus

Toutes les BD reçues seront publiées sur le site de la Mairie et sur Facebook.

Vos oeuvres sont à déposer à l'accueil de la Mairie.

Important ! Merci d'indiquer lisiblement vos nom, prénom, adresse et date de naissance au dos de vos BD.

Date limite de dépôt : 23 décembre 2020

À VOS CRAYONS !

Numéros utiles 		Coronavirus Covid-19	0 800 130 000
Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Gendarmerie	17	Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Samu	15	Ecoute Handicap moteur	0800 500 597
<i>ou le 114 pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre</i>		Ecoute Infos Sclérose en plaques	0800 854 976
Samu Social	115	Enfance et Partage	0800 05 12 34
Pompiers	18	Protection et Assistance aux personnes âgées	0800 020 528
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81	Sida Info Service	0800 840 800
Sécurité/Urgence Gaz GRDF	0800 47 33 33	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Chenil Communautaire	05 63 38 38 24	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Déchèterie de Ranteil	05 63 38 59 80	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Déchèterie de Gaillaguès	05 63 46 20 98	Tabac Info Service	0825 309 310
Alcooliques anonymes	05 63 35 66 17	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Alzheimer Info	0811 112 112	Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Cancer Info Service	0810 810 821	Allo Enfance maltraitée	0800 559 557
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Docteur nuit urgence et week end	3966
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24	Enfance en danger	119
Drogues Info Service	0800 23 13 13	Femmes victimes de violences	3919
		Harcèlement scolaire enfants parents	3020

Numéro d'appel des urgences en Europe : 112

Le 112 ne se substitue ni au 15 (SAMU) ni au 17 (Gendarmerie) ni au 18 (Pompiers), numéros que l'on doit continuer à utiliser pour obtenir directement le service de secours adapté à la situation.

En revanche le 112 a vocation à être utilisé par les utilisateurs d'un portable. Depuis un téléphone mobile, le 112 est prioritaire sur tous les autres appels. L'accès au 112 nécessite la présence d'une carte SIM dans le téléphone portable, celle-ci permettant de repérer l'origine de l'appel. Ne raccrochez pas si vous appelez le 112 par erreur mais indiquez à l'opérateur que tout va bien. Si vous raccrochez sans rien dire, il se peut qu'une aide d'urgence soit envoyée pour s'assurer qu'il n'y a aucun problème.

Et si, pour Noël, vous poussiez la porte de créatrices installées à Marssac

Anne, créatrice de la marque «Et quand bien même», et Carole, créatrice de la marque «Brume de terre», sont deux artisanes installées à Marssac depuis plusieurs années.

Anne confectionne des vêtements et des accessoires avec style et originalité.

Quant à Carole, elle crée des bijoux en cuivre (gravure, émailage), s'inspirant principalement de la nature.

Toutes deux font partie de la boutique associative «Au Gré du Vent », située rue Peyrolière, dans le Vieil Albi, qui regroupe le savoir-faire de 13 artisans locaux.



<https://augreduventalbi.com> - augreduventalbi@gmail.com

Subissant la crise sanitaire de plein fouet, ces créatrices de talent vous invitent à y réaliser vos achats pour vos cadeaux de fin d'année. Qualité et originalité sont au rendez-vous !

M
marssac

**Je consomme
dans ma zone
pas amazone !**



Facebook : [et-quand-bien-meme](https://www.facebook.com/et-quand-bien-meme)
etquandbienmeme@hotmail.fr



<https://www.facebook.com/brume.deterre>
brumedeterre@gmail.com

Une nouvelle entreprise à découvrir : Isol Et Moi, spécialiste en isolation frigorifique

Installée au 21 chemin de Tourseilles à Marssac, cette toute nouvelle entreprise est spécialiste des chambres froides et installations frigorifiques.

Tous travaux de création ou rénovation de laboratoires, salles blanches, chambres froides en panneaux isothermes, montage et entretien de portes pivotantes coulissantes à relevage rapide, etc...

isoletmoi@orange.fr
Sofia : 06 09 84 30 54
Yves : 06 86 77 60 57



Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix. Hommage à tous les «Morts pour la France»

Discours de Madame Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

«C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.



Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice Genevoix qui

entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice Genevoix n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « Ceux de 14 ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.



8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champs d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.



Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha».



Morts pour la France, 11 novembre 2020

- **Chef de bataillon Clément FRISON-ROCHE,**
5^{ème} régiment d'hélicoptères de combat
- **Chef de bataillon Benjamin GIREUD,**
5^{ème} régiment d'hélicoptères de combat
- **Chef d'escadrons Nicolas MÉGARD,**
5^{ème} régiment d'hélicoptères de combat
- **Capitaine Pierre-Emmanuel BOCKEL,**
5^{ème} régiment d'hélicoptères de combat
- **Capitaine Alex MORISSE,**
5^{ème} régiment d'hélicoptères de combat
- **Major Julien CARETTE,**
5^{ème} régiment d'hélicoptères de combat
- **Maréchal des logis Romain SALLES DE SAINT-PAUL,**
5^{ème} régiment d'hélicoptères de combat
- **Chef d'escadrons Romain CHOMEL de JARNIEU,**
4^{ème} régiment de chasseurs
- **Adjudant Alexandre PROTIN,**
4^{ème} régiment de chasseurs
- **Maréchal des logis-chef Valentin DUVAL,**
4^{ème} régiment de chasseurs
- **Maréchal des logis-chef Antoine SERRE,**
4^{ème} régiment de chasseurs
- **Adjudant Jérémy LEUSIE,**
93^{ème} régiment d'artillerie de montagne
- **Adjudant Andrei JOUK,**
2^{ème} régiment étranger de génie
- **Caporal-chef Volodymyr RYBONTCHOUK,**
1^{er} régiment étranger de génie
- **Brigadier-chef Dmytro MARTYNYOUK,**
1^{er} régiment étranger de cavalerie
- **Brigadier Kevin CLEMENT,**
1^{er} régiment étranger de cavalerie
- **Brigadier Tojohasina RAZAFINTSALAMA,**
1^{er} régiment de hussards parachutistes
- **Maréchal des logis Andy FILA,**
14^{ème} régiment d'infanterie et de soutien logistique
parachutiste
- **Maréchal des logis S.T*,**
1^{er} régiment de hussards parachutistes
- **Brigadier Arnaud VOLPE,**
1^{er} régiment de hussards parachutistes.

* Sur demande de la famille, l'anonymat du maréchal-des-logis S.T. est préservé.



Maurice Genevoix

Major de l'Ecole normale supérieure en 1911, Maurice Genevoix renonça à une carrière d'enseignant après la guerre pour se plonger dans l'écriture. Prix Goncourt 1925, pour Raboliot, il fut élu à l'Académie française en 1946 et en devint le secrétaire perpétuel en 1958, poste dont il démissionnera en 1974 pour se remettre à l'écriture de romans. Il meurt le 8 septembre 1980 à l'âge de 89 ans.

S'il excellait dans la veine régionaliste, exaltant les liens de l'homme et de la nature, les étangs de Sologne, les forêts de la Loire, il reste surtout connu pour *Ceux de 14*, monument littéraire décrivant avec une authenticité rarement égalée la guerre, sa folie, sa cruauté, ses corps déchiquetés par les obus et les balles, mais aussi la camaraderie des tranchées. Composé de cinq récits publiés entre 1916 et 1923 – *Sous Verdun*, *Nuits de guerre*, *Au seuil des guitounes*, *La Boue* et *Les Eparges* –, ce témoignage raconte les combats dans la Meuse, pendant lesquels il frôla la mort à trois reprises. Transpercé par trois balles, il y perdit l'usage de sa main gauche. «*Ceux de 14* est un chef-d'œuvre absolu qui se lit comme une montée vers le sacrifice et l'horreur. Le sommet, c'est la bataille des Eparges, qui est le paroxysme de la violence, l'une des pires épreuves de 14-18» écrit l'écrivain Michel Bernard dans son ouvrage «*Pour Genevoix*» paru aux éditions de la Table Ronde en 2011.

Sur décision du Président de la République française, Emmanuel Macron, Maurice Genevoix est entré au Panthéon le 11 novembre 2020.

Des colis gourmands «made in Marssac» en remplacement du repas des aînés

Repas des aînés de janvier 2020



Photo non contractuelle

Compte tenu des restrictions liées à la crise sanitaire que nous traversons, le traditionnel repas des aînés organisé chaque année en janvier n'aura pas lieu en janvier 2021.

Toujours en mode agile, les élus du CCAS ont pris le relais et proposent, pour cette année, à toutes les marssacoises et marssacois, âgés de 75 ans et plus, un colis gourmand de Noël.

Ce ne sont pas moins de 400 colis qui vont être ainsi distribués, tous composés de produits achetés chez nos commerçants et, pour certains même, confectionnés par eux.

Cette action témoigne de la volonté de la municipalité de soutenir les acteurs économiques de notre territoire. Ensemble, nous pouvons accompagner les commerçants, les artisans et les professions libérales de notre commune à travers cette période particulière, en leur réservant nos achats.

Chaque colis sera accompagné d'une carte de Noël réalisée par les enfants du CLAE.

Merci à eux ainsi qu'aux animatrices et animateurs qui se sont associés à ce projet.



Modalités de distribution des colis gourmands de Noël

Un courrier sera adressé par le CCAS aux personnes de 75 ans et plus concernées par l'opération.

En raison des mesures sanitaires toujours en place, les élus assureront la distribution des colis au domicile des bénéficiaires du mercredi 16 décembre au mardi 22 décembre.

